Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251125-2025_291-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 39
Votants : 36
Présents : 30
Absents représentés : 6

Date de la convocation : 19 novembre 2025
Date d'affichage : 19 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle polyvalente « rue Constant Bazillais » 35490 ROMAZY, sous la présidence de Monsieur Christian Hubert.

Etaient présents - Mesdames et Messieurs les membres titulaires :
M. Hubert, M. Houdus, M. Janvier, M. Boulmer, M. Gaigne, Mme Meignan, M. Hervé, M. Helbert, Mme Elshout, Mme Montembault, M. Eon,
M. Pierre Sourdin, M. Vallée, M. Retoré, Mme Perrin, M. Jean Frédéric Sourdin, Mme Chataignier, M. Dubreil-Jardin, Mme Prunier, Mme Lohier, M. Besnard, Mme Malle, M. Monthorin, M. Hamard, Mme Boulière, M. De Moncuit, M. Piroul, Mme Machard, M. Avril, M. Rapinel,

Étaient présents en tant que suppléants sans voix délibérative : M. Jobert, Mme Tison,

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Launay représentée par Mme Lohier, M. De Gouvion Saint Cyr représenté par M. Hervé, Mme Cellier-Chenoir représentée par Mme Malle, Mme Balusson représentée par Mme Chataignier, Mme Blaise représentée par M. Avril, M. Rault représenté par Mme Elshout

Absentes excusées : Mme Jouaux, Mme Gobé,

Absent : M. Germain,

Monsieur Patrick BESNARD est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2025_291_020_7.1 : Modification convention réservation places multi-accueil par les entreprises

Madame Virginie ELSHOUT, Vice-présidente en charge des cohésions sociales, rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la Communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne met à disposition des places en crèches dans le cadre de conventions dites « places entreprises ».

Ces conventions concernent :

- Le Centre Hospitalier des Marches de Bretagne
  - 1 place au sein du multi-accueil Coglidou
  - 2 places au sein du multi-accueil L'Îlot Câlin

- L'entreprise ABERA
  - 1 place au sein du multi-accueil Coglidou

Ces conventions sont renouvelées chaque année, sauf dénonciation par l'une des parties.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251125-2025_291-DE

Les points pouvant évoluer dans les conventions correspondantes sont les suivants :

- Modification de l'horaire de fermeture de Coglidou, suite à la délibération 2025_144 du Conseil Communautaire du 24 juin 2025 : horaires de fermeture à 18 h 30 à compter du 2 janvier 2026.
- Indication sur le nombre de journées pédagogiques dans l'année : 3
- Evolution du montant annuel d'une place : pour l'année 2025, ce montant s'élève à 12 256,84 € par place. Ce montant est réévalué chaque année en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC), tel que prévu dans les conventions actuelles.
- Evolution de la mention « la présente convention pourra être renouvelée pour une même période d'un an par un commun accord des parties », par « la présente convention pourra être renouvelée tacitement pour une même période d'un an par un commun accord des parties. »

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Virginie ELSHOUT, Vice-présidente en charge des cohésions sociales ;

- **Approuve l'actualisation des modalités de la convention de réservation de place au multi-accueil Coglidou auprès des entreprises comme présentées ci-dessus.**

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT